

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SOCIAL SAFARI INC.	Numéro de permis 2007944	Date d'inspection Le 16 août 2023	
Nom de l'établissement Safari Social		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	31 juil. 2023	15 août 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que la programmation est délibérément planifiée dans les 4 classes. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspectrice a observé la collation lors de l'inspection.  Le ratio est respecté lors de l'inspection de suivi

original signé par  
Kyleigh Roy

Le 16 août 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Jessica Clavet

Le 16 août 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date